

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE
DE
THÉDING

57450 - Tél. 03 87 89 20 01
Fax 03 87 90 86 51



ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 103/2026
du 28 octobre 2026 modifiant l'arrêté
municipal N°101/2026 du 27 octobre 2026
portant travaux de réparation de canalisation de
chauffage urbain
à 57450 - THÉDING

Le Maire de la commune de **THÉDING**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-1 ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU la demande de l'entreprise ALBIZZATI – ZI LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD - 57740 portant travaux de réparation de fuite sur réseau de chauffage urbain au 17-19 rue des trembles pour le compte de ENGIE ENERGIES SERVICES à STIRING-WENDEL et adressée par courriel le 27 octobre 2026,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité des véhicules et des piétons pendant les travaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Entre le 28 octobre et le 28 décembre 2026, le stationnement et la circulation des véhicules de toutes catégories seront interdits au droit des travaux face au 17-19 rue des trembles à THÉDING.

La circulation des piétons sera autorisée au droit du chantier.

Article 2 :

L'Entreprise ALBIZZATI – ZI LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD - 57740 est autorisée, conformément à sa demande précitée :

- **A occuper** le domaine public des deux côtés et sur la chaussée du 17 au 19 de la rue des Trembles à THÉDING le temps des travaux tels qu'ils sont prévus.

Article 3 : L'entreprise indiquée ci-dessus occupant le domaine public veillera à préserver le droit des tiers.

Article 4 : Le Maire, le Directeur Général des Services et tout agent de la force publique sera chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

- **Copie adressée pour information**

- Le demandeur
- Les Sapeurs-Pompiers de Farébersviller-Théding
- La Gendarmerie de Farébersviller
- A classer

Le Maire



Frédéric BAUMANN